



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# FLASH INGÉRENCE ÉCONOMIQUE DGSi #102

Avril 2024

## APPROCHES ÉTRANGÈRES CIBLANT DES SALARIÉS D'ENTITÉS SENSIBLES HORS DU CADRE PROFESSIONNEL



Ce « flash » évoque des actions d'ingérence économique dont des sociétés françaises sont régulièrement victimes.

Ayant vocation à illustrer la diversité des situations auxquelles les entreprises sont susceptibles d'être confrontées, il est mis à votre disposition pour vous accompagner dans la diffusion d'une culture de sécurité interne.

Il est également disponible sur le site internet : [www.dgsi.interieur.gouv.fr](http://www.dgsi.interieur.gouv.fr)

Par mesure de discrétion, le récit ne comporte aucune mention permettant d'identifier les entreprises visées.

Pour toute question relative à ce « flash » ou si vous souhaitez nous contacter, merci de vous adresser à :

✉ [securite-economique@interieur.gouv.fr](mailto:securite-economique@interieur.gouv.fr)

## APPROCHES ÉTRANGÈRES CIBLANT DES SALARIÉS D'ENTITÉS SENSIBLES HORS DU CADRE PROFESSIONNEL

Si la sécurité numérique est au cœur des enjeux de protection des entreprises et des structures de recherche les plus sensibles, les approches humaines constituent également un mode opératoire privilégié par des acteurs étrangers en matière d'ingérence économique.

Les salariés d'entités stratégiques, quel que soit leur positionnement, peuvent en effet être des cibles pour des entités étrangères concurrentes, des cabinets d'intelligence économique ou encore des services de renseignement étrangers, en raison de la sensibilité des informations auxquelles ils peuvent avoir accès.

Afin de ne pas éveiller de soupçons auprès de leurs cibles, des acteurs étrangers offensifs peuvent mener des approches en dehors du cadre professionnel et avoir recours à des techniques de manipulation. Les lieux de convivialité situés à proximité des locaux des entités sensibles constituent des cibles privilégiées pour mener des approches ou collecter des éléments d'ambiance. Les activités extraprofessionnelles, notamment les engagements associatifs, sportifs ou culturels, peuvent également être autant d'occasions pour un salarié d'évoquer le périmètre de ses fonctions ou d'éventuelles difficultés professionnelles.

**Ce « flash ingérence » évoque trois cas d'approches de salariés d'entités françaises stratégiques ciblés en dehors du cadre professionnel par des acteurs étrangers cherchant à obtenir des informations ou à développer un réseau d'influence.**

1

### UN SALARIÉ D'UN GROUPE STRATÉGIQUE FRANÇAIS EST APPROCHÉ PAR DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SON ASSOCIATION SPORTIVE

**Un collaborateur d'une société française stratégique, qui exerce sur son temps libre la fonction de président d'une association sportive rassemblant d'autres salariés de son secteur d'activité, a remarqué qu'un nombre croissant de ressortissants d'une même nationalité étrangère avait récemment adhéré à son club.**

À l'occasion d'un dîner, l'association s'est réunie dans un restaurant appartenant à l'un des adhérents de nationalité étrangère. Au cours du repas, le gérant de l'établissement a multiplié les gestes commerciaux et a mis en relation certains membres du club avec des ressortissants étrangers sans lien avec le club de sport.

Conscient que son association comptait parmi ses membres de nombreux salariés de sociétés françaises sensibles, le président du club de sport s'est inquiété des informations qui pourraient être recueillies à l'occasion des entraînements ou de soirées festives et a signalé les faits à la DGSI.

## 2 UN INGÉNIEUR FRANÇAIS SPÉCIALISÉ DANS UN DOMAINE DE POINTE A SUSCITÉ L'INTÉRÊT D'UN CHERCHEUR ÉTRANGER LORS D'UNE SOIRÉE ORGANISÉE DANS UN CADRE PRIVÉ

**Au cours d'un événement festif organisé dans un cadre amical, sans lien avec son activité professionnelle, un ingénieur d'une société française sensible a évoqué son métier auprès d'un groupe d'individus avec lequel il venait de faire connaissance.**

Parmi les membres de ce groupe, un chercheur de nationalité étrangère s'est montré très intéressé par les fonctions de l'ingénieur et l'a interrogé sur un projet conduit par sa société en partenariat avec un pays étranger, révélant ainsi une connaissance fine du secteur.

À l'issue de cette rencontre, l'ingénieur français a alerté sa société qui s'est rapprochée de la DGSI.

Les investigations du service ont permis de mettre en évidence la proximité du chercheur étranger avec les services de renseignement de son pays d'origine. Une précédente tentative de prise de contact par le chercheur étranger auprès d'un autre ingénieur de la société a également été mise en évidence.

## 3 SUSPICION DE CAPTATIONS D'INFORMATIONS PAR LES GÉRANTS D'UN RESTAURANT SITUÉ À PROXIMITÉ DE STRUCTURES DE RECHERCHE SENSIBLES

**Les salariés de plusieurs structures de recherche sensibles déjeunent fréquemment dans un restaurant situé à proximité immédiate de leurs locaux.**

De façon récurrente lors des repas, les gérants de l'établissement, de nationalité étrangère, ont questionné leurs clients sur leurs métiers et leurs employeurs. Les restaurateurs ont par ailleurs pris pour habitude de régulièrement prendre des photos et des vidéos de leur clientèle attablée.

À la suite d'une enquête, la DGSI a pu établir que le couple de gérants exerçait par ailleurs des activités de mise en relation et d'accompagnement d'entités françaises dans leur développement sur des marchés étrangers. Le positionnement stratégique de ce restaurant a contribué à servir les intérêts de l'activité parallèle du couple de restaurateurs.

### Commentaires

*Chaque salarié d'une entreprise ou d'une structure de recherche sensible est une cible potentielle pour un acteur étranger offensif ou un service de renseignement.*

*En approchant des salariés en dehors du cadre professionnel, les acteurs malveillants cherchent à tirer profit d'une vigilance amoindrie liée au cadre informel de leur rencontre, afin de capter des informations sensibles ou de recueillir des éléments d'ambiance. Alors qu'une approche dans un cadre privé peut parfois sembler anodine, elle peut en réalité constituer une démarche planifiée au profit d'intérêts étrangers.*

*Les risques liés à des activités d'espionnage économique, dont les salariés de sociétés sensibles peuvent être la cible malgré eux, peuvent toutefois être considérablement limités par la mise en place de mesures de discrétion, notamment dans les lieux publics, et par une meilleure prise en compte de la sensibilité des activités de leur employeur.*

## ◆ Appliquer des mesures de précaution afin de limiter les risques de ciblage par des acteurs étrangers

- **Sensibiliser tous ses salariés aux risques de captation de données à des fins malveillantes.**

L'employeur a un rôle clé dans la sensibilisation de ses salariés aux différentes menaces et approches étrangères auxquelles ils peuvent être exposés. Tous les salariés, même ceux n'ayant pas accès à des informations sensibles, peuvent transmettre des informations stratégiques sans en avoir conscience (éléments d'ambiance, mouvements de personnels, projets de déménagements, etc.). La DGSJ, notamment à travers ses conférences de sensibilisation, peut également accompagner les entreprises et les établissements de recherche sensibles dans ces démarches.

- **Rester discret sur les réseaux sociaux et les plateformes d'échange de services en ligne.**

À la recherche de profils spécifiques, des acteurs malveillants mettent en place des veilles actives et régulières, notamment sur les réseaux sociaux professionnels, mais aussi sur des plateformes d'échanges de biens ou de services, sans lien apparent avec l'activité professionnelle de l'individu ciblé. Plus un salarié dévoile d'informations personnelles et professionnelles, plus il sera facile à identifier et à approcher dans un contexte extraprofessionnel en s'appuyant sur des éléments trouvés en ligne.

## ◆ Faire preuve d'une vigilance renforcée dans les lieux publics

- **Faire preuve de discrétion sur son activité professionnelle dans les lieux publics.**

Tant dans un cadre professionnel que personnel, il convient d'adopter un comportement prudent dans les lieux publics, notamment autour des locaux de sa société, et lors d'événements privés.

- **Ne pas consulter ou travailler sur des documents sensibles mentionnant son employeur dans des lieux publics.**

Les approches et captations de données peuvent avoir lieu dans tous types de lieux publics, comme les transports en commun ou les restaurants. Il est également préférable d'éviter de s'entretenir de sujets confidentiels au téléphone en public. L'utilisation de filtres d'écran est vivement recommandée.

- **Être prudent lors de nouvelles rencontres, particulièrement lorsqu'elles se déroulent dans un cadre informel à l'extérieur de son environnement professionnel.** Si dans un cadre privé, révéler la nature de son activité professionnelle est courant, il est toutefois recommandé de ne pas détailler la nature exacte de ses missions et travaux lorsqu'elles portent sur des thématiques sensibles, ou impliquent la manipulation d'informations classifiées dont la divulgation serait d'ailleurs constitutive du délit de compromission. Une habilitation au secret doit également rester strictement confidentielle afin d'éviter à son titulaire de susciter, voire d'être confronté, à toute manifestation d'intérêt.

## ◆ En cas d'approche inhabituelle ou suspecte

- **Mettre un terme immédiat aux échanges avec la personne suspectée d'espionnage.**

Il est conseillé de mettre fin aux échanges sans attendre, afin de limiter son exposition aux risques de captations

- **Signaler les tentatives ou soupçons d'espionnage à sa hiérarchie ou à sa direction sûreté.**

Tout fait inhabituel, même anecdotique au premier abord, ou approche singulière doivent être signalés à son employeur. Ce dernier est susceptible d'avoir recueilli d'autres signalements qui permettraient par exemple de recouper l'approche d'un ressortissant étranger auprès de plusieurs salariés dans des cadres informels.

- **Contactez la DGSJ afin de signaler l'incident.**

Le service dispose d'une adresse électronique dédiée aux ingérences économiques : [securite-economique@interieur.gouv.fr](mailto:securite-economique@interieur.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

